

Précisions et Additifs

Applicable à partir du 01/01/2015

Conditions de présentation au concours

- ⑩ En France, les chiens non-LOF sont acceptés aux concours de sauvetage en classe non homologuée, dans le cas où ce dernier serait le premier chien du conducteur mais ils ne sont pas autorisés à participer à une coupe ou à un championnat de France.
- ⑩ Les chiens LOF monorchide ou cryptorchide doivent concourir en classe non homologuée.
- ⑩ Pour les chiens LOF présentant les symptômes de cryptorchidie ou de monorchidie et souhaitant concourir en classe homologuée, le conducteur doit pouvoir fournir un certificat vétérinaire justifiant les motifs de l'opération.
- ⑩ La licence CUN et le CSAU sont obligatoires pour participer aux activités Sauvetage.

Utilisation de système de communication.

- ⑩ Le GT sauvetage rappelle que, lors des concours, l'utilisation de système de communication (téléphone, bipeur, radio) et de système de localisation (GPS) est strictement interdit pour les conducteurs.

Horaires des compétitions.

Le GT à mis en place des horaires de compétitions :

- Du 1^{er} novembre au 28 avril de 7h30 à 17h00
- Du 1^{er} mars au 31 octobre de 6h00 à 18h30

Nombre de participants

Les 36 unités par jour doivent être respectées :

⑩ **Brevet :** 2 unités

⑩ **Travail de recherche :**

Test de qualification 2 unités
échelon A 2 unités
échelon B - 2 unités

⑩ **Obéissance et dextérité :**

Test de qualification 1 unité
échelon A 1 unité
échelon B 1 unité

Pointage :

- ⑩ le GT rappelle aux juges, la nécessité d'évaluer à l'aide des mentions et de noter ensuite en fonction de celles-ci.
- ⑩ Pour réussir une épreuve, le chien doit avoir obtenu au moins 70% des points dans chaque discipline.

Assurances:

- ⑩ L'utilisation de véhicules motorisés entrant dans le cadre des compétitions « Sauvetage » doivent être couverts par une assurance spécifique correspondant au type de véhicule.

Règlement

1/ Généralités:

- ⑩ Le juge est autorisé à donner un avertissement au conducteur en cas de **comportement non sportif** ou quand des **aides non-autorisées** sont utilisées. Après le premier avertissement, **5 points sont déduits**, après un **deuxième avertissement**, la discipline est **arrêtée** et évaluée avec le qualificatif insuffisant.
- ⑩ Le juge peut immédiatement **disqualifier** une équipe si le conducteur a une conduite **antisportive** manifeste ou à l'occasion d'un comportement **agressif** du chien.
- ⑩ Tous les exercices commencent et finissent en **position de base**
- ⑩ **Il est interdit de refuser un exercice** ou une partie d'exercice

2/ Toutes Disciplines:

- ⑩ **Coucher libre sous diversion** : l'emplacement doit être éloigné de la zone de travail afin de ne pas perturber le travail du concurrent effectuant son obéissance.
- ⑩ **Couché sous diversion** : Un « pas » correspond à environ 70 cm.
- ⑩ **Les commandements** : Qu'ils soient vocaux ou visuels, ils doivent être brefs.
- ⑩ **Rappel** : Quand le chien montre peu d'obéissance, le conducteur a **3 opportunités** pour **rappeler** son chien. Si le chien obéit après le deuxième commandement, l'exercice est côté satisfaisant. Si le chien **n'obtempère pas** après le **3^o commandement** verbal l'exercice est **arrêté**. Le juge décide du moment pour donner ce dernier commandement verbal.

3/ Brevet et Test de Qualification

Obéissance et dextérité:

- ⑩ **Brevet - Traverser un groupe de personnes** : un aller-retour est à effectuer avec un arrêt dans le groupe lors du retour.

Pistage :

- ⑩ **Épreuve de désignation** : à effectuer si possible avant le travail de pistage.

Surface :

- ⑩ **Travail de recherche et désignation en surface** : le conducteur et le chien sont autorisés à observer le départ de la victime et le conducteur peut raisonnablement encourager le chien. Les surfaces de travail sont à respecter en fonction des échelons.

Décombres :

- ⑩ **Cachettes** : Elles doivent permettre le contact et la visibilité entre le chien et la victime.

4/ Échelons A et B :

Obéissance et dextérité

- ⑩ **Commandement** : Si le chien a besoin d'un **deuxième commandement** pour exécuter un exercice, l'évaluation **diminue de 2 qualificatifs**.
- ⑩ **Rapport d'objet** : Après l'autorisation du juge, le conducteur ne doit pas commander "le rapport d'objet" tant que celui-ci n'est pas immobile.
- ⑩ **L'ordre** dans laquelle l'équipe maître-chien doit exécuter les exercices est déterminé par un tirage au sort effectué juste avant le début du travail
- ⑩ **Coucher sous diversion** : Si le chien ne prend **pas** la position **couchée** mais s'assied ou reste debout et reste quand même à l'endroit indiqué, l'exercice est évalué avec le qualificatif '**insuffisant**'. Si le chien **quitte** l'endroit indiqué de plus de **3 mètres** après la **fin** du **quatrième exercice** du deuxième chien, une partie des points peut encore être attribuée.
Si le chien quitte l'endroit indiqué de **plus de 3 mètres** avant la **fin du quatrième exercice** du deuxième chien, l'exercice est évalué avec **0 point**.
- ⑩ **Pont mobile** : le pont doit avoir un léger mouvement sans pour autant déséquilibrer le chien.
- ⑩ **Échelle** : le chien doit s'arrêter et avoir ses deux pattes au dernier échelon puis doit être enlevé par le conducteur.
- ⑩ **Diriger à distance** : l'ordre d'exécution est déterminé par le juge avant le début de l'exercice.

Décombres :

- ⑩ Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Celles employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche

suivante.

- ⑩ Le conducteur et le chien ne sont pas autorisés à assister au départ de la victime. L'organisateur doit prévoir une cache où le terrain n'est pas visible.
- ⑩ Travail de recherche échelon A et B: le conducteur reste sur le côté du terrain. Il est autorisé à se déplacer à l'extérieur de la zone de recherche afin de lui permettre de diriger son chien. Les limites de déplacement sont à définir avec le juge.
- ⑩ Travail de recherche échelon B : 3 appâts maximum sont tolérés.

Avalanche:

- ⑩ Il n'est pas obligatoire d'exécuter le travail de recherche et la suite avec des skis.

Pistage :

- ⑩ Les angles sont adaptés au terrain et au niveau.

Surface :

- ⑩ Les victimes doivent être assises ou couchées.
- ⑩ En échelon B, les cachettes ne peuvent pas se trouver à plus de 2 mètres de hauteur.

Additifs au règlement

Généralités :

à partir du 01/01/2015, entre en application la nouvelle règle de progression des chiens de sauvetage :

La validation du brevet, qu'importe la spécialité présentée, devient obligatoire pour accéder aux tests de qualification ;

La validation du test de qualification, avec le qualificatif **bon**, est obligatoire pour accéder à l'échelon A dans la même spécialité ;

La validation de l'échelon A, avec le qualificatif **bon**, est obligatoire pour accéder à l'échelon B dans la même spécialité

Si le brevet est un pré requis qui ne peut se réussir qu'une seule fois, la progression des niveaux doit être respectée, spécialité par spécialité. Ainsi un chien échelon B surface démarrera en test de qualification pour les autres spécialités

- **Brevet** : Ne pas attribuer de qualificatif correspondant à la grille du règlement mais uniquement proposé ou échec.

Obéissance et dextérité :

- - **Porter et remettre le chien** : Pour les conducteurs ayant des difficultés à porter leur chien, ils ont la possibilité de se faire aider par un auxiliaire.
- **Brevet « coucher libre »** : l'exercice est à effectuer individuellement
- **Passage de groupe** : les organisateurs de concours doivent penser à prévoir deux équipes cynophiles (mâle et femelle), pour une question d'assurance ces derniers doivent être titulaires d'une licence valide et du CSAU.
- **Rapport d'objet** : l'objet est d'usage courant et utile de taille maximum d'une chaussure.

- **Spécialité** :

- ⑩ **Brevet et Test de Qualification en Décombres** : Le conducteur est autorisé à suivre son chien à une distance minimum de 10 mètres après le départ de celui-ci et après autorisation du juge. Le parcours peut lui être imposé par le juge.
- ⑩ **Suite en ski en Avalanche** : compte tenu des risques de blessure et les problèmes logistiques pour réaliser cet exercice, la suite en ski n'est pas obligatoire. En échange, une suite au pied en raquettes sur un terrain enneigé et accidenté est préconisée sur une distance de 50 mètres, les skis peuvent être portés sur les épaules.
- ⑩ **Recherche en Avalanche** : L'utilisation des skis est autorisée mais elle n'est pas obligatoire.